

VILLE DE DAX

NOUVEAU DISPOSITIF DES GOBELETS

FERIA ET TOROS Y SALSA



À L'ATTENTION DES ÉTABLISSEMENTS

1 - Le nouveau modèle ne repose plus sur une consigne mais sur un achat du gobelet par le consommateur dans un de vos établissements

2 - La ville a acheté une nouvelle flotte de gobelets de plus de 1 million d'unités. Cette flotte constitue le nouveau stock de nouveaux gobelets neufs.

Trois types de contenants ont été achetés : le gobelet à bière et soft (25 cl utile), le gobelet pour le vin - champagne (15 cl utile), le pichet (100 cl utile).

3 - Ces nouveaux gobelets dotés d'un visuel et d'une couleur originale seront bien entendu exploitables en 2024 et en 2025. A chaque fin de saison, la ville reconstituera le stock initial avec un nouveau visuel et une nouvelle couleur. A la fin des fêtes 2025, potentiellement seront donc en circulation des gobelets avec 3 visuels afin de constituer une collection pour le public.

Bien entendu, l'année 2023 servira à tous d'année de référence pour ajuster les quantités. L'année ne figurera pas sur le visuel.

4 - La ville revendra en fonction des besoins exprimés par les établissements, les gobelets achetés en margeant une commission. Le prix du gobelet vendu aux établissements sera identique pour tous, quelque soit le nombre de gobelets achetés et quelque soit le contenant acheté.

5 - Chaque établissement disposera donc d'une quantité de gobelets lui appartenant et lui permettant d'assurer les deux premiers jours et nuits des fêtes pour sa vente auprès des clients mais aussi d'assurer son stock tampon de remplacement verres sales - verres propres.

Chaque établissement vendra ensuite son gobelet avec la consommation souhaitée par le client à un prix que la ville souhaiterait identique pour tous les établissements. Ce prix sera donc majoré une seconde fois afin de permettre aux établissements de bénéficier d'un intéressement à chaque gobelet vendu.

6 - Pour le client, ce dispositif ne changera pas ses habitudes de consommation : il se rendra dans un établissement pour acheter son gobelet avec sa consommation, pourra échanger son gobelet sale contre un gobelet propre avec une nouvelle consommation dans un autre établissement.

La seule chose qui change pour lui c'est le fait d'acheter son gobelet et ne pas pouvoir se le faire rembourser.

Service Fêtes

Mairie de Dax - Rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40107 Dax Cedex

Tél : 05 58 56 84 30 - feria@dax.fr

dax.fr



7 – Concernant la question du lavage et de l’approvisionnement :

La prestation logistique sera assurée par le prestataire choisi et rémunéré par la Ville dans le cadre d’un marché public. Il s’agira pour ce dernier de : collecter les gobelets sales, de les laver, de les sécher, de les conditionner et de les livrer les cartons dans les établissements.

Cette prestation est un point important du dispositif. Elle doit être effectuée conformément aux normes en vigueur : température du lavage, rinçage, séchage ; utilisation de produits spécifiques.

Le fait de supprimer la consigne est un avantage majeur pour vos établissements. En effet, cela vous permet de :

- tracer votre comptabilité : Vous savez que vous avez acheté un stock x de gobelets exclusivement dédié à la vente et à l’échange. Vous connaissez le nombre de gobelets que vous envoyez au lavage et qui vous seront restitués le lendemain.
- faciliter le calcul de la note à payer pour votre serveur. Celui-ci n’a plus de soustraction à faire : c’est de l’addition du montant de consommation et de l’achat de gobelet ou de l’addition du montant de consommation et somme à 0 en cas de remplacement du gobelet.
- vous n’êtes plus en situation de collecteur pour le compte d’un tiers. Ce que vous encaissez correspond à la totalité de votre chiffre d’affaire
- vous êtes intéressé économiquement par la marge faite sur la revente du gobelet.

Le prix auquel vous achèterez le gobelet à la ville comprendra donc : le gobelet, la commission permettant de participer au financement des fêtes ainsi que la prestation logistique. Tout sera compris dans le prix. Vous ne serez pas facturé par le prestataire en fonction du nombre de gobelets donnés à laver.

Le nouveau modèle doit être consenti et partagé par tous, de façon volontaire et responsable, tant par les professionnels que par les associations. C’est la condition sine qua non de la réussite : un engagement de tous au bénéfice des fêtes de Dax.

FOIRE AUX QUESTIONS

- Un établissement peut-il mettre en œuvre son propre système ?

Non, sur le domaine public, l’établissement doit s’engager dans le nouveau dispositif et doit s’engager à acheter les nouveaux gobelets officiels de la Ville.

Mais, si l’établissement ne sollicite pas d’occupation du domaine public, l’établissement peut utiliser le verre à l’intérieur de son établissement, en respectant les consignes de sécurité.

- Un établissement peut-il acheter ses gobelets directement chez le prestataire de la ville ?

Non. L’établissement doit faire sa commande auprès de la ville propriétaire du stock initial de gobelets officiels.

- La ville va-t-elle me racheter mon stock restant à l’issue des fêtes ?

Non, il n’y a pas de solution de rachat proposé sachant que ces gobelets achetés ne sont pas périmés en 2024, ni 2025. A la fin des fêtes, le stock appartient à chaque établissement. Celui-ci peut l’utiliser à sa guise pour des événements, pour Toros y salsa s’il occupe une casetas ou en revendant son stock à des occupants de casetas, peut les réutiliser pour les fêtes à n+1.

- Que se passe t-il le dernier jour des fêtes et le lendemain ?

Le dernier jour des fêtes, si vous avez des gobelets à laver, ceux ci seront collectés par le prestataire et restitués après les fêtes. Ces gobelets lavés viendront donc compléter votre stock éventuel. Mais il faut prendre en compte que le dernier jour, le public gardera son gobelet surtout en fin de journée.

- Que se passe t-il si je décide de laver moi même les gobelets ?

Personne ne sera présent dans votre établissement pour vérifier ce que vous faites avec les gobelets sales. Ce qui peut être dit c'est qu'un prestataire choisi par la ville répond aux normes d'hygiène en vigueur et est en capacité de répondre avec des chaînes de lavage à un rendements optimal. La prestation lavage, séchage, reconditionnement et livraison à votre établissement est incluse dans le prix d'achat du gobelet.

- Sera t-il possible pour un magasin à Dax d'acheter un petit stock de gobelets pour les vendre au public ?

Non. Ce système est ouvert exclusivement aux établissements tenus par des cafetiers ou restaurateurs, et par des associations tenant une bodega, une peña, un estanquet. Un magasin ne pourra pas vendre de gobelets, ni l'OITT, ni la billetterie des arènes, ni dans aucun point de vente éphémère.

QUESTIONS SUR L'USAGE

- Peut on refuser à un client de le servir lorsqu'il se présente avec un gobelet qui n'est pas le gobelet officiel ?

Non, parce que dans les faits cette mesure de refus, ne serait pas applicable. L'établissement le sert dans le gobelet présenté.

- Peut on refuser à un client d'échanger son verre sale contre un verre propre lorsqu'il se présente avec un gobelet qui n'est pas le gobelet officiel ?

Oui, il faut refuser car cela compromettrait le modèle économique. Le client serait servi de nouveau dans son gobelet sale. Cela vaut aussi pour les anciens gobelets ecocup millésimés ferias de Dax. C'est pourquoi le visuel et le gobelets seront d'une couleur très reconnaissable pour éviter toute erreur.

- Si j'ai besoin de gobelets durant les fêtes parce que j'ai mal estimé mon besoin, que se passe t-il ?

Vous êtes des professionnels et associations avec une antériorité et une expérience sur les fêtes, vous êtes en capacité d'estimer vos besoins de stock initial et de remplacement de gobelets sales. Néanmoins, afin de prendre en compte la nouveauté du dispositif, il vous sera proposé une possibilité de réassort dans les conditions suivantes :

- c'est vous qui venez sur le site désigné, récupérer votre réassort
- il n'y aura qu'une tranche le matin avant la fermeture du périmètre, les 12, 13, 14 et 15 août
- le prix du gobelet en réassort ne sera pas majoré,
- la personne que vous enverrez récupérer les gobelets sur le site, sera mandatée par vos soins prouvant qu'elle agit en votre nom.

- Quels seront les différents formats achetés par la ville ?

La Ville a fait le choix de cibler les trois contenants les plus utilisés à savoir : un gobelet de 25cl de contenance utile pour la bière et les softs, un gobelet à pied d'une contenance utile de 15 cl pour le champagne et le vin, et en fin le pichet d'une contenance utile de 100 cl. Tous ces contenants seront gradués et vous seront facturés au même prix.

- Y a t-il un achat minimum par établissement ?

Non, vous pouvez acheter la quantité que vous voulez. Attention néanmoins à ne pas minimiser votre besoin pour faire face notamment aux changements gobelet sale – gobelet propre notamment le second jour.

- A quel moment le prestataire livrera les gobelets propres, fera t-il un réassort immédiat ?

Non. Le système change. Auparavant Ecocup était propriétaire des gobelets et assurerait en temps réel le réassort. Dans ce nouveau système, il vous faudra attendre 24h pour être livré des gobelets lavés dans votre établissement. C'est pourquoi il faut dans votre besoin intégrer le stock tampon pour anticiper les rotations sales – propres.

- Ce n'est pas très pratique de déambuler toute la journée avec son gobelet encore plus avec un pichet, non ? Y aura t-il des portes- gobelet ?

Le public va prendre de nouvelles habitudes durant les fêtes afin de garder son gobelet sur soi. Beaucoup de personnes déjà déambulent de lieu en lieu avec son gobelet. La ville ne développera pas de porte-gobelet, nous laissons cette initiative au secteur privé.

Une personne peut échanger son pichet contre un gobelet puisque le prix de vente est identique.

QUESTIONS FINANCIÈRES

- Quelle solution offre la ville aux établissements pour faciliter l'avance de trésorerie à faire sur l'achat des gobelets, car cela peut représenter entre 5 000 et 20 000 € ?

La ville a bien conscience de cette difficulté et propose que les établissements versent :

- acompte d'un tiers de la facture à la commande
- solde versé sous forme de chèque encaissé à l'issue des fêtes
- si réassort durant les fêtes : un versement de la totalité sera demandé sous forme de chèque donné lors du retrait

- A quel prix seront revendus les gobelets au public ?

Vous êtes libres de fixer le prix que vous souhaitez puisque vous êtes dans la liberté de commercer. Néanmoins nous conseillons un prix de sortie identique pour tous les établissements pour une harmonisation globale et un message de communication plus clair. Le prix de 2 € nous semble psychologiquement acceptable pour le consommateur.